



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 6 mai 2021

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, le 6 mai 2021 à neuf heures (9h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny et Michel Bazinet, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charrette et madame Manon Bissonnette, membres substitués et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Étaient absents : monsieur Denis Chalifoux, président et madame Anne-Guyline Legault

### Ouverture de la séance

### Adoption de l'ordre du jour

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-05-39

2021-05-40

### Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1 avril 2021

#### CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Daniel Charette, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 1 avril 2021.

ADOPTÉE

2021-05-41

### Non renouvellement du contrat avec Komutel

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie a un contrat d'une durée de 36 mois avec Komutel pour le système de notifications et réception d'appels Targa Air ;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### CONSIDÉRANT QUE

le contrat débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2018 se termine le 1<sup>er</sup> novembre 2021 ;

### CONSIDÉRANT QUE

la Régie ne désire pas renouveler le contrat à l'échéance de celui-ci ;

### CONSIDÉRANT QUE

la Régie doit en aviser Komutel dans les quatre-vingt-dix (90) jours avant la terminaison du contrat ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le non-renouvellement du contrat pour le système de notification et réception d'appels Targa Air avec Komutel et confirme la fin de tous liens contractuels avec l'entreprise au 1er novembre 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-05-42

### CAUCA – Application SURVI-Mobile

### CONSIDÉRANT QUE

la RIDM doit faire l'achat d'un système de répartition permettant de contacter rapidement les effectifs et de connaître leurs disponibilités en temps réel ;

### CONSIDÉRANT QUE

la RIDM est desservie par le centre 911 CAUCA ;

### CONSIDÉRANT QUE

CAUCA offre l'application d'alertes SURVI-Mobile ;

### CONSIDÉRANT QUE

CAUCA a transmis une offre de prix à la Régie pour ce service ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- ❖ accorde à CAUCA, un contrat de trois (3) ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour la fourniture de l'application SURVI-Mobile, selon les frais détaillés dans l'entente.
- ❖ autorise le directeur, M. Sébastien Lajoie, à signer l'entente ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2021-05-43

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Nomination au poste de président du conseil d'administration de la RIDM

CONSIDÉRANT QUE

la durée du mandat d'un an du président se termine le 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE

le poste de président doit être confirmé pour une période d'un an ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts nomme monsieur Richard Forget à titre de président pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 1<sup>er</sup> juin 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-05-44

### Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 29 avril 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-05-45

### Comptes à payer

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 29 avril 2021, au montant de 77 266.50\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

2021-05-46

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Adjudication de contrat – Achat d'une embarcation pneumatique - Appel d'offres sur invitation RIDM-20210401 - Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM a signé des ententes avec les municipalités d'Ivry-sur-le-Lac et Lantier ainsi que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, pour les services de patrouille nautique ;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de faire l'acquisition d'une embarcation pneumatique et sa remorque pour fournir ces services ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire réaliser ce projet à même le fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a demandé des soumissions sur invitation par son appel d'offres numéro RIDM-20210401 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a reçu une proposition conforme ;

	Total (plus taxes)
NAUTIC & ART	38 600 \$

Il est proposé par Daniel Charette, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, conformément à l'appel d'offres RIDM-20210401, accorde à « NAUTIC & ART » un contrat au montant de 38 600 \$, plus taxes applicables, pour l'achat d'une embarcation nautique et sa remorque, le tout financé par le fonds de roulement.

QUE le projet soit financé par le fonds de roulement, sur une période de 5 ans, conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement, annexe A "Tout véhicule usagé".

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-05-47

### Embauche - Pompiers

CONSIDÉRANT QUE

des postes de pompiers sont vacants;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler ces postes;

CONSIDÉRANT QUE

suite au processus de recrutement et de sélection, il a été permis de retenir des candidats;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### CONSIDÉRANT

la recommandation favorable du directeur;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres:

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du directeur, autorise l'embauche des personnes ci-dessous à titre de pompier à l'essai, en date 6 mai 2021, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

- Aguirre, Gabriel
- Chevrier, Émile
- Crépeau, Frédéric
- Delisle, Maxime
- Fuller, Kevin
- Gaulin, Aragorn
- Geinoz, Colin
- Giguère, Charles Antoine
- Jara Michel, Yann
- Martel Desruisseaux, Sydney
- Riendeau, Derek
- Roy, Marc André
- Turgeon, Hugo
- Venne-Touchette, Tristan

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-05-48

### **Embauche – Combattants auxiliaires pour la SOPFEU**

#### CONSIDÉRANT QUE

la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a pour mandat la prévention, la détection et la suppression des incendies de forêt au Québec ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la SOPFEU conclut des ententes avec des fournisseurs afin de combler ses besoins occasionnels de combattants auxiliaires pour la suppression des incendies de forêt ;

#### CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 2 du Règlement sur les agences de placement, la Régie peut devenir un fournisseur de main d'œuvre pour la SOPFEU ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie peut embaucher du personnel extérieur afin de satisfaire l'entente avec la SOPFEU, le tout selon les conditions établies par la lettre d'entente conclue avec le Syndicat de la Régie incendie des Monts ;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### CONSIDÉRANT QUE

ces personnes sont appelées à intervenir strictement comme combattant auxiliaire et ne peuvent pas intervenir sur les autres types d'appels d'urgence pour la Régie ;

### CONSIDÉRANT QUE

cette embauche est renouvelable automatiquement chaque année, pour la même période, et que si la personne ne revient pas l'année suivante, elle met fin automatiquement à son lien d'emploi avec la Régie ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'embauche des personnes ci-dessous à titre de combattant auxiliaire pour la Régie, en date 15 avril 2021 pour une période de six (6) mois, soit jusqu'au 15 octobre de chacun année.

- Laroche, Éric
- Richard, Gabrielle
- Wherry, Benoit

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-05-49

### Démission – Moira Smith

### CONSIDÉRANT QUE

madame Moira Smith a remis sa démission à titre de pompière-préventionniste pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de madame Moira Smith, effective le 2 avril 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

2021-05-50

### Signature de la lettre d'entente 2021-01 – Ajustement de taux horaires

### CONSIDÉRANT QUE

l'article 2.03 de la convention collective prévoit qu'aucune entente particulière relative à des conditions de travail différentes de celles prévues dans la convention collective et portant sur des articles contenus dans celle-ci n'est valide à moins qu'elle soit entérinée conjointement par écrit par le Syndicat et la Régie ;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### CONSIDÉRANT QUE

suite à la hausse du taux général du salaire minimum, la Régie doit appliquer les normes du travail et ajuster, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2021, les salaires pour les activités « Activité représentative ou sociale » et « Garde interne » du grade « Pompier apprenti » ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise monsieur Denis Chalifoux, président et monsieur Sébastien Lajoie, directeur, à signer la lettre d'entente 2021-01, concernant l'ajustement, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2021, des salaires pour les activités « Activité représentative ou sociale » et « Garde interne » du grade « Pompier apprenti » ;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

**2021-05-51**

### Démission – Pierre-Luc Benoit

#### CONSIDÉRANT QUE

monsieur Pierre-Luc Benoit a remis sa démission à titre de lieutenant pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Daniel Charette, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Pierre-Luc Benoit, effective le 12 avril 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

**2021-05-52**

### Prévention des incendies -Stagiaire non rémunérée

#### CONSIDÉRANT QUE

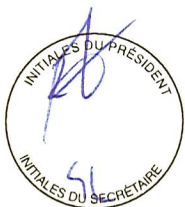
la Régie a reçu une demande de stage non rémunéré de madame Katie Morin, étudiante en prévention des incendies au Collège Montmorency, pour un total de 30 heures ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le stage non rémunéré de madame Katie Morin, étudiante en prévention des incendies au Collège Montmorency, pour un total de 30 heures à compter du 3 mai 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, vice-président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation


2021-05-53


## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### Période de questions d'ordre général

#### Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Daniel Charette, membre substitut, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 10h00.

  
Richard Forget, vice-président

  
Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier